

Spécial n° 26 de Janvier 2024

n° 2024 01 26

Mercredi 31 janvier 2024

# Recueil

# L'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

[ww.orne.pref.gouv.fr](http://ww.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administra

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Arrêté n° 2100-2024-002 modificatif n° 3 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et a la négociation du département de L'Orne

***Service Parcours Intégrés d'Insertion***

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP382281517

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP983315771

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP983657610

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE**

Délégation de signature du 31 janvier 2024

Subdélégation de signature en matière domaniale

Décision de délégation de signature aux responsables du pôle valorisation des ressources humaines et des moyens, du pôle qualité des comptes et conseil aux décideurs locaux, du pôle performance et dynamisme des recettes publiques

**Arrêté n° 2100-2024-002  
Modificatif n°3**

**Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social  
et à la négociation du département de L'Orne**

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations de l'Orne

VU le code du travail notamment ses articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 et D. 2622-4,

VU l'arrêté du Premier ministre du 4 octobre 2023 nommant Monsieur Thierry LANDAIS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne,

VU la décision de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Normandie en date du 25 octobre 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L. 2234-4 et suivants du code du travail,

VU l'arrêté modificatif n°2100-23-00007 du 11 juillet 2023, fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne,

VU les désignations effectuées d'une part, par ces mêmes organisations syndicales de salariés et d'autre part, par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multi-professionnel,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'ORNE est composé des membres suivants :

• **au titre du MEDEF :**

Titulaire : Madame Nathalie SAUQUES  
Suppléant : Monsieur Stéphane ANDRIEU

**au titre de la CPME :**

Titulaire : Monsieur CORDAS

**au titre de l'U2P :**

Titulaire : Monsieur Thierry LAPERCHE

**au titre de la FDSEA :**

Titulaire : Monsieur Dominique JOUANDET

• **au titre de l'UDES :**

Titulaire : Monsieur Anthony PERIMONY  
Suppléant : Madame Audrey BLIN

**au titre de la CFDT :**

Titulaire : Madame Sandrine LELANDAIS  
Suppléant : Monsieur Clément DELISLE LAUNAY

• **au titre de la CGT :**

Titulaire : Madame Isabelle LEDOUX  
Suppléant : Monsieur Philippe BROSSARD

• **au titre de FO :**

Titulaire : Monsieur Romuald XUEREB  
Suppléant : Madame Natacha GESLIN

• **au titre de la CFTC :**

Titulaire : Monsieur Régis BELLENCONTRE  
Suppléant : Monsieur Yannick MAUDUIT

- **au titre de la CFE-CGC :**

Titulaire : Monsieur Christophe DELESTRÉE  
Suppléant : Monsieur Stéphane DELERY

- **au titre de l'UNSA :**

Titulaire : Monsieur Stéphane TURMEL  
Suppléant : Monsieur Patrice GANDAIS

- **au titre de la FESAC :**

Non pourvu

**ARTICLE 2** - Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne ou son suppléant, désigné par la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, siège en tant que représentant de l'autorité administrative compétente au sein de l'observatoire.

**ARTICLE 3** - La présente liste est publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Orne ainsi que sur le site internet de la DREETS : <https://normandie.dreets.gouv.fr/>. Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté modificatif n° 2 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Orne en date du 11 juillet 2023.

Alençon, le 30 janvier 2023  
P/ Le directeur départemental,  
La directrice adjointe

*Signé*

Dalila BENAÏCHA

*Voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès du Tribunal administratif compétent.*

*L'arrêté contesté doit être joint au recours.*